Foire aux questions (FAQ)

Q : Dois-je payer pour consulter la base de données BMS2000?

R : Non. La consultation de la base de données BMS2000 est gratuite mais limitée. Entre autres, vous ne pouvez pas consulter une fiche complète de baptême, de mariage ou de sépulture.

Pour consulter les fiches généalogiques complètes, il est nécessaire que vous soyez abonné et ayez acheté un forfait de consultation .

Q : Combien coûte l'abonnement au site BMS2000?

R : L'abonnement au site BMS2000 est GRATUIT mais OBLIGATOIRE. Il suffit de fournir votre adresse de courriel et un mot de passe et vous serez normalement accepté comme abonné. Par ailleurs, en effectuant vos recherches sur le site, si vous voulez visionner des fiches complètes de baptême, de mariage ou de sépulture, vous devrez ACHETER un forfait de bons de consultation (200, 500, 1 000, 5 000 ou 10 000), au tarif indiqué à l'onglet Tarification de la page d'accueil.

Q : Comment acheter des forfaits de bons de consultation?

R : Deux seules façons d'acheter un forfait de bons de consultation :

- 1- Achat en ligne avec carte de crédit (Visa, Master Card, etc.) ou en utilisant votre compte PayPal existant, ou bien,
- 2- Par la poste, après avoir téléchargé du site BMS2000, un formulaire d'achat, l'avoir imprimé et rempli adéquatement, puis retourné avec votre chèque ou mandat-poste au Centre de généalogie francophone d'Amérique (CGFA), à l'adresse indiquée sur le formulaire.

Q : Est-ce que je peux acheter un forfait de bons de consultation par téléphone ou par télécopieur?

R : Non.

Q : Pourquoi les sociétés de généalogie non membres de BMS2000 n’ont pas accès à la base de données BMS2000?

R : Groupe BMS2000 est un projet de type coopératif existant depuis 1998 et associant 23 sociétés de généalogie pour la confection d’une mégabase de données généalogiques couvrant l’ensemble du territoire québécois et les environs immédiats. Chaque société membre est tenue d’y contribuer année après année de nouvelles fiches de baptêmes, de mariages et de sépultures, pour maintenir son statut de membre. L’appartenance au Groupe donne droit à l’accès gratuit, dans ses locaux, à la base de données pour les membres de ces sociétés. Une société de généalogie qui ne contribue pas à l’amélioration de la base de données ne peut revendiquer d’y avoir accès gratuitement.

Q : Je vous donne les noms d’un couple dont je n’ai pas encore pu retracer le mariage. Pouvez-vous me faire parvenir cette fiche manquante?

R : BMS2000 n’est pas un service de recherches généalogiques, mais une base de données où vous pouvez vous abonner pour y effectuer vos recherches vous-même.

BMS2000 est diffusé sur internet avec la collaboration du
Centre de généalogie francophone d'Amérique
Tous droits réservés © 2026